

Séance publique du 13 décembre 2004

Délibération n° 2004-2320

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Place Lazare Goujon - Aménagement - Convention de réalisation des équipements communaux - Avenant au marché de maîtrise d'oeuvre - Approbation du projet - Lancement de l'appel d'offres européen ouvert pour l'attribution des marchés de travaux en lots séparés - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 novembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre du projet de réaménagement de la place Lazare Goujon, le conseil de Communauté le 10 juin 2002 a décidé de confier des marchés de définition à plusieurs concepteurs spécialisés, étant précisé que l'un d'entre eux pourrait se voir confier un marché de maîtrise d'œuvre. Le Conseil a alors individualisé une autorisation de programme partielle de 200 000 €.

A l'issue de cette procédure, le conseil de Communauté le 20 octobre 2003 a désigné le cabinet In Situ comme auteur de la solution d'aménagement retenue, autorisé la signature du marché de maîtrise d'œuvre correspondant pour un montant de 492 512,80 € TTC et individualisé l'autorisation de programme complémentaire correspondante. Le coût d'opération sur la base du parti d'aménagement proposé était alors évalué à 3,85 M€ TTC avec une participation de la Ville de l'ordre de 0,98 M€, soit une charge nette d'environ 2,87 M€ TTC.

La place Lazare Goujon occupe une position clef dans le dispositif de centralité de la Commune et dans l'ensemble du quartier des Gratte-ciel. Elle relie deux édifices majeurs, l'Hôtel de ville et le Théâtre national populaire (TNP) dont elle constitue, en quelque sorte, le parvis.

Les travaux permettront de confirmer l'aspect identitaire et patrimonial de la place mais aussi de développer tous les éléments favorables à la convivialité, aux échanges et à la détente pour une pluralité de groupes et de catégories d'usagers qui fréquentent ce lieu privilégié à l'écart de l'animation du cours Emile Zola.

Les débats autour des études détaillées réalisées par le cabinet In Situ ont fait apparaître des demandes d'évolution du projet tel qu'il avait été proposé au stade du marché de définition sur les points suivants :

- un traitement plus qualitatif du centre de la place, en rapport avec le statut de cet espace, comportant le remplacement du traitement prévu en béton désactivé par de la pierre, d'une épaisseur suffisante pour assurer une pérennité de l'ouvrage et une bonne gestion ultérieure,
- la réalisation d'un réseau enterré pour les festivités,
- l'augmentation du nombre de points d'éclairage pour améliorer le confort visuel,
- la modification de l'éclairage des rues adjacentes,
- la mise en lumière de la façade de l'Hôtel de ville à partir des grands mâts.

Ces évolutions du projet entraînent une nouvelle évaluation du budget de cette opération à environ 4,891 M€ TTC.

Compte tenu des enjeux et de la complexité de cette opération, la commune de Villeurbanne, conformément aux dispositions de l'article L 5215-27 du code général des collectivités locales, demande à la Communauté urbaine de réaliser l'ensemble des équipements qui, dans le cadre de cette opération, relèvent normalement de ses attributions (éclairage public, espaces verts, fontainerie, prestation artistique, etc.).

En contrepartie, la commune de Villeurbanne verserait une participation financière estimée à 1,74 M€ TTC dont les modalités de versement seraient précisées dans une convention à passer à cet effet.

La participation au coût de cet équipement, en charge nette pour la Communauté urbaine, s'élèverait ainsi à 3,151 M€ TTC, contre 2,87 M€ TTC pour l'estimation initiale.

Par ailleurs, la commune de Villeurbanne a déposé un dossier de demande de subvention auprès de la Direction régionale du commerce et de l'artisanat dans le cadre du Fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce (Fisac). En cas d'attribution de cette subvention, elle serait répartie entre les deux collectivités suivant la même clé de financement de l'opération d'aménagement de la place Lazare Goujon.

Enfin, ces aménagements plus importants liés notamment aux revêtements de sol en pierre qui entraînent un calepinage adapté, aux travaux d'éclairage et de réseaux en attente pour les festivités nécessiteraient un avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour assurer leur suivi.

L'avenant proposé se monterait à 52 720 € HT, soit 63 053 € TTC, ce qui correspond à un taux d'augmentation de 12,8 % du marché actuel qui s'élève à 411 800 € HT, soit 492 512,80 € TTC.

Le nouveau montant du marché de maîtrise d'œuvre confié au cabinet In Situ serait de 464 520 € HT, soit 555 565,12 € TTC.

Les travaux correspondants seraient dévolus par voie d'appel d'offres ouvert européen et par lots séparés, soit :

- lot n° 1 : voirie, réseaux divers, terrassement, mobilier urbain,
- lot n° 2 : revêtement et éléments en pierre,
- lot n° 3 : maçonnerie, structure en béton armé,
- lot n° 4 : fontainerie,
- lot n° 5 : éclairage public,
- lot n° 6 : terre, plantations, arrosage automatique,
- lot n° 7 : revêtement décoratif de bassin et place.

Aujourd'hui et compte tenu des autorisations de programme déjà votées, il serait nécessaire d'individualiser une autorisation de programme complémentaire de 4 200 000 € afin de financer :

- les travaux proposés,
- l'établissement d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre passé avec le cabinet In Situ pour un montant de 63 053 € TTC,
- les frais liés à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 25 octobre 2004 et du Bureau restreint le 8 novembre 2004 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet d'aménagement de la place Lazare Goujon à Villeurbanne pour un coût total prévisionnel de 4 891 000 € TTC avec le plan de financement suivant :

- Communauté urbaine 3 151 000 € TTC,
- ville de Villeurbanne 1 740 000 € TTC.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention à passer avec la ville de Villeurbanne ainsi que tous documents administratifs nécessaires à la réalisation de l'aménagement de la place Lazare Goujon.

3° - Accepte l'établissement d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre passé avec le cabinet In Situ pour un montant de 52 720 € HT, soit 63 053 € TTC.

4° - L'autorisation de programme individualisée les 10 juin 2002 et 20 octobre 2003 pour l'opération n° 398 est complétée à hauteur de 4 200 000 € en dépenses et de 1 740 000 € en recettes selon l'échéancier prévisionnel de crédits suivant :

- pour les dépenses :

- . 100 000 € en 2005,
- . 3 910 000 € en 2006,
- . 190 000 € en 2007,

- pour les recettes :

- . 522 000 € en 2005,
- . 1 218 000 € en 2007.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,